



LE SITE
ÉCONOMIQUE
DU GRAND LYON
www.economie.grandlyon.com

**Appels d'offres
sur internet**

Mode d'emploi
CONSULTER - RÉPONDRE

<http://marches.grandlyon.com>

Les avantages de la consultation électronique

+ de souplesse et d'économie

- Une seule adresse permet de consulter et de répondre à toutes les consultations lancées par le Grand Lyon.
- Des garanties identiques aux consultations « papier » : l'entreprise peut retirer le dossier de consultation des entreprises (DCE) à distance, quand elle le souhaite, et répondre informatiquement dans les délais sans avoir à subir les aléas et le coût de transmission postale.

+ d'efficacité

- L'entreprise peut trouver rapidement une consultation en cours (recherche ciblée par catégorie, mots-clés, zone géographique, numéro de référence...).
- L'entreprise peut être informée automatiquement de nouvelles consultations par un système d'inscription en ligne.

La consultation en ligne respecte les règles fondamentales de la commande publique (libertés d'accès, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures). Elle assure l'intégrité, la confidentialité et l'horaire d'arrivée des plis de la même façon que pour une consultation sous format « papier ».

Les services offerts

Accéder librement

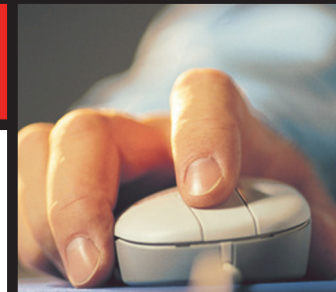
- L'accès au règlement de consultation du site est possible sans identification obligatoire (en page d'accueil).

S'identifier pour être informé

- Information automatique des nouvelles consultations.
- Information automatique en cas de changement de pièce ou date d'une consultation.

Répondre en ligne à une consultation

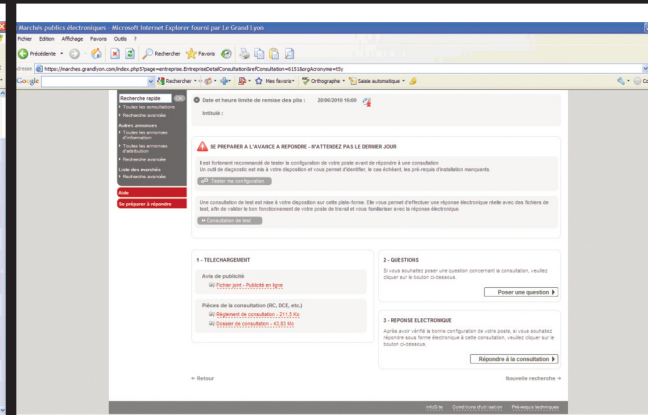
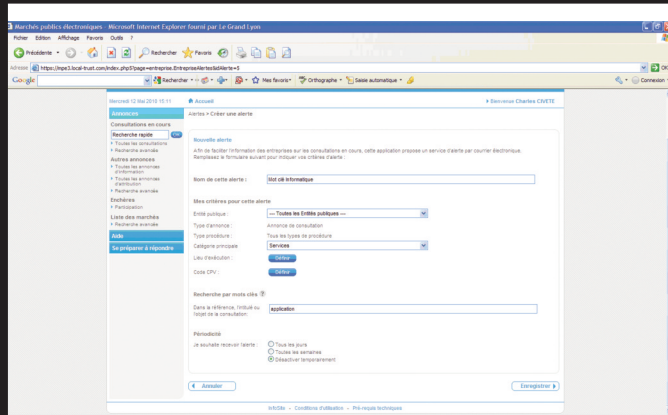
- Disposer des pièces de consultation sous format électronique.
- Échanger de façon interactive avec le Grand Lyon : poser des questions sur la procédure, recevoir électroniquement les réponses du Grand Lyon.
- Répondre aux consultations sous forme électronique.



ATTENTION


Pour les marchés publics informatiques de plus de 90 000 €, la réponse est obligatoirement par voie électronique. Les plis papier seront rejetés.

Pour toutes les consultations, le double envoi par une entreprise d'un pli par un courrier et par voie électronique entraînera le rejet des 2 versions, en application du Code des marchés publics.



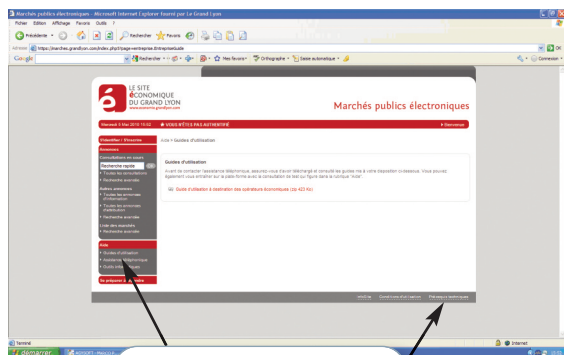
Précision : le certificat électronique



- Pour pouvoir répondre sous forme électronique à certaines consultations (celles avec l'icône ) , l'entreprise doit disposer d'un certificat électronique (« tiers de confiance numérique ») : une signature numérique officielle et reconnue.
- Cette démarche est payante et peut nécessiter jusqu'à 3 semaines selon les fournisseurs de certificats.
- Une fois le certificat obtenu, l'entreprise pourra répondre à tous les marchés publics du Grand Lyon et de toutes les autres institutions publiques soumises au Code des marchés publics.
- Ce certificat a une durée de validité d'un ou 2 ans selon le fournisseur.

Où obtenir un certificat électronique ?

- <http://marches.grandlyon.com> dans le lien « conditions d'utilisations ».
- Telecom.gouv.fr



Informations importantes dans les onglets

+ d'infos

- En cas de problème : assistance téléphonique de la plateforme : **0820 36 20 11**.
- Menu « Aide » de la plateforme avec guide d'utilisation.

+ de liens

www.grandlyon.com
site institutionnel du Grand Lyon.

www.economie.grandlyon.com
site économique du Grand Lyon.